REGLEMENT DE JEU
CONCOURS Vacances d'avril
Quizz – Avril 2022

ARTICLE I : ORGANISATEUR

HACHETTE LIVRE - Département Hachette Jeunesse Disney, société anonyme au capital de 6.260.976 euros, 58 rue Jean Bleuzen – 92178 Vanves cedex -, RCS Nanterre 602 060 147, (« l'Organisateur »), organise le présent Jeu (« le Jeu »).

ARTICLE II : ACCEPTATION

EN PARTICIPANT AU JEU, CHAQUE PARTICIPANT :

- EST REPUTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRESENT REGLEMENT ET EN ACCEPTER PLEINEMENT ET IRREVOCABLEMENT LES DISPOSITIONS,

- EST INFORME QUE TOUT NON-RESPECT DU REGLEMENT ENTRAINE SON EXCLUSION DEFINITIVE DU JEU ET LE PRIVE DE TOUT LOT, SANS PREJUDICE DES DOMMAGES ET INTERETS QUE L'ORGANISATEUR PEUT EXIGER.

LE REGLEMENT EST DISPONIBLE SUR LA PAGE *FACEBOOK*® A LA PAGE HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/HACHETTEJEUNESSEDISNEY

ARTICLE III : PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exception des mandataires sociaux, du personnel, et des membres de leurs familles, de l'Organisateur et de toutes sociétés ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la promotion du Jeu.

La participation au Jeu est nominative, par conséquent :
- Les participants s'engagent à fournir un justificatif d'identité à première demande de l'Organisateur,
- Toute participation dont les coordonnées sont incorrectes ou incomplètes n'est pas prise en compte,
- Tout usage de procédés permettant de participer au Jeu de façon mécanique est prohibé.

Le Jeu débute le 13/04/2022 à 8h00 et s'achève le 08/05/2022 à 23h30.

Il n'est accepté qu'une seule participation par jour par personne, l'Organisateur pouvant procéder à toutes vérifications à cet égard sans avoir à informer les participants de l'exercice de vérifications les concernant et de leur exclusion subséquente.

Pour participer, les candidats doivent être titulaires d'un compte *Facebook*® personnel et *aimer* la page *Facebook*® Hachette Jeunesse Disney (https://www.facebook.com/hachettejeunessedisney/) à l'aide du bouton *J'aime*. Le jeu concours est accessible dans la section latérale gauche « QUIZ » sur la page Facebook® Hachette Jeunesse Disney.

Seules les dates et heures des connexions des participants enregistrées par les systèmes de l'Organisateur ou de ses prestataires techniques font foi.

Toute participation non transmise à l'Organisateur conformément au Règlement ne sera pas prise en compte.

ARTICLE IV : MODALITES

On entend par *QUIZ*, la programmation informatique d'une période de temps définie pendant laquelle le premier participant qui tente sa chance se voit attribuer un lot.

Il n'est accepté qu'une seule participation par *Instant Gagnant* et par participant. Une fois informés de leur gain au terme d'un *Instant Gagnant*, les participants concernés ne peuvent plus participer aux *Instants Gagnants* suivants. A l'inverse, les participants n'ayant pas gagné lors d'un *Instant Gagnant* peuvent retenter leur chance lors des *Instants Gagnants* qui se déroulent jusqu'à la clôture du Jeu.

ARTICLE V : LOTS

Les lots mis en jeu sont :
- 3 set 75301 – Le Xwing de Luke Skywalker (de la marque LEGO®, tiré de la trilogie classique Star Wars™) d'un valeur unitaire de 49,99 €TTC
- 3 set 75300 – Le vaisseau TIE Fighter (de la marque LEGO®, tiré de la trilogie classique Star Wars™) d'un valeur unitaire de 39,99 €TTC
- 3 set 75312 – Le vaisseau de Boba Fett (de la marque LEGO®, tiré de l'unviers Star Wars™) d'un valeur unitaire de 49,99 €TTC
- 3 set 76155 – Dans l'ombre d'Arishem (de la marque LEGO®, tiré du film The Eternals de Marvel Studios) d'un valeur unitaire de 69,99 €TTC
- 3 set 76185 – Dans l'atelier du Saint des Saints (de la marque LEGO®, tiré du film des Studios Marvel Spider-Man : No Way Home) d'un valeur unitaire de 39,99 €TTC
- 3 set 76190 – La destruction d'Iron Monger (de la marque LEGO®, tiré du premier film Iron Man des studios Marvel) d'un valeur unitaire de 39,99 €TTC
- 3 set 43200 - La porte magique d'Antonio (de la marque LEGO®, tiré tiré du film *Encanto*) d'un valeur unitaire de 19,99 €TTC
- 3 set 43201 - La porte magique d'Isabela (de la marque LEGO®, tiré tiré du film *Encanto*) d'un valeur unitaire de 19,99 €TTC
- 3 set 43202 - La maison Madrigal (de la marque LEGO®, tiré tiré du film *Encanto*) d'un valeur unitaire de 49,99 €TTC

Soit 27 gagnants au total.

Les valeurs commerciales ci-dessus correspondent aux prix publics toutes taxes comprises couramment pratiqués à la date de rédaction du Règlement, sont indicatives et susceptibles de variation. Les éventuelles différences constatées entre lesdites valeurs et les valeurs réelles des lots à la date de leur réception par les gagnants ne seront pas remboursées. A l'inverse, si la valeur réelle des lots augmente, le gagnant n'a pas à sa charge la différence de prix.

Les lots sont non cessibles, nominatifs, et il n'est pas possible d'obtenir leur contre-valeur en espèce ou de demander un échange.

ARTICLE VI : INFORMATION

Les participants seront informés dans l'application du résultat de leur participation directement à l'issue de celle-ci, mentionné(s) à l'Article III à compter du 08/05/2022.

Seuls les gagnants sont informés et il n'est adressé aucun appel téléphonique, courrier postal ou email aux participants qui n'ont pas gagné.

Les gagnants sont informés par l'Organisateur par email des modalités de remise de leur lot auxquelles ils devront se conformer pour en bénéficier. Si dans un délai de 30 jours après l'envoi de cet email, les gagnants ne confirment pas par retour (i) leur acceptation du lot et (ii) des modalités précitées, ils sont définitivement considérés comme renonçant à leur lot. De même, tout lot retourné par *La Poste* ou le prestataire de service similaire tiers comme non remis pour quelque raison que ce soit est considéré comme abandonné par le gagnant concerné. Dans ces deux cas, l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer les lots concernés à un autre participant désigné conformément au Règlement.

Aux fins du Règlement, les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée lors de leur inscription.

ARTICLE VII : RESPONSABILITES

L'ORGANISATEUR SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER, MODIFIER, SUSPENDRE OU PROLONGER LE JEU POUR TOUTE RAISON ET SANS QUE SA RESPONSABILITE NE PUISSE ETRE ENGAGEE DE CE FAIT. IL PEUT NOTAMMENT REMPLACER LES LOTS PAR DES LOTS DE NATURES ET DE VALEURS COMMERCIALES SIMILAIRES OU SUPERIEURES.

LA PARTICIPATION AU JEU IMPLIQUE LA CONNAISSANCE ET L'ACCEPTATION DES LIMITES D'INTERNET, NOTAMMENT AU REGARD DES PERFORMANCES TECHNIQUES, TEMPS DE REPONSE, RISQUES D'INTERRUPTION, ET PLUS GENERALEMENT LES RISQUES INHERENTS A TOUTE CONNEXION ET TRANSMISSION SUR INTERNET, L'ABSENCE DE PROTECTION DE CERTAINES DONNEES, LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR DES VIRUS ETC. EN CONSEQUENCE, L'ORGANISATEUR NE PEUT

EN AUCUNE CIRCONSTANCE ETRE TENU RESPONSABLE, SANS QUE CETTE LISTE SOIT LIMITATIVE : DE TOUT DYSFONCTIONNEMENT DE RESEAUX ; DE DEFAILLANCE DE MATERIEL, DE COMMUNICATIONS ; DE PERTE DE COURRIER, DE DONNEES ; DU FONCTIONNEMENT DE TOUT LOGICIEL ; DES CONSEQUENCES DE VIRUS, ANOMALIES, DEFAILLANCES TECHNIQUES ; DE QUELQUES NATURES EMPECHANT OU LIMITANT LA PARTICIPATION AU JEU.
L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUN CAS ETRE TENU RESPONSABLE DE RETARD, PERTE, VOL, DETERIORATION, NON RECEPTION DES LOTS OU ENCORE DU MANQUE DE LISIBILITE DES CACHETS, DU FAIT DE *LA POSTE* OU DE TOUT PRESTATAIRE DE SERVICE SIMILAIRE TIERS.

L'ORGANISATEUR DECLINE TOUTE RESPONSABILITE POUR TOUS DOMMAGES QUI POURRAIENT SURVENIR A L'OCCASION DE L'USAGE/DE LA JOUISSANCE DES LOTS ET EXCLUT TOUTE RESPONSABILITE RELATIVE A UNE EVENTUELLE INSATISFACTION DES GAGNANTS CONCERNANT LEURS LOTS.

ARTICLE VIII : DONNEES

Les caractéristiques des traitements réalisés dans le cadre de la participation au Jeu sont les suivantes :

Finalité du traitement	Données traitées	Destinataire /Responsable	Base légale	Conservation	Transferts hors UE
Participer au Jeu	Nom, prénom, email	**Destinataire** : *Hachette Livre* **Responsable** : *Hachette Livre*	Votre consentement	Durée du Jeu + 1 mois à compter de sa clôture	Pas de transfert
Annoncer le gagnant	Nom, prénom, email			Durée du Jeu + 1 an à compter de sa clôture	
Recevoir les gains du Jeu	Nom, prénom, email				

L'Organisateur a désigné un *Data Protection Officer* :

Hachette Livre – DPO
58 rue Jean Bleuzen C70007
92178 Vanves cedex

Concernant leurs données personnelles, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité qu'ils peuvent exercer à l'adresse suivante :
Hachette Livre – DPO
58 rue Jean Bleuzen C70007
92178 Vanves cedex

Ils peuvent saisir une autorité de contrôle ou retirer leur consentement au traitement de leurs données mais acceptent le cas échéant que l'Organisateur ne tienne pas compte de leur participation.

Article IX : PROPRIETE

La reproduction et la représentation des éléments du Jeu, de la page *Facebook®* ou du site visé(s) à l'Article III sont interdites.

Article X : DROIT – JURIDICTION

Le Règlement est soumis à la loi française.

Toute réclamation doit être adressée au plus tard **30** jours après la date de clôture du Jeu, à l'adresse suivante :

Société Hachette Livre
Département Hachette Jeunesse Disney
Concours Mon Histoire du Soir– Instant gagnant – janvier 2022
58 rue Jean Bleuzen - CS 70007
92178 VANVES.

A défaut d'accord, tout litige sera soumis au tribunal compétent selon les règles légales.